

# ***Vous pensez que votre logement est non-décent ?***

## **La Caf peut vous aider !**

**adil**<sub>82</sub>



PRÉFET  
DE  
TARN-ET-GARONNE



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

**Caf**  
de  
Tarn-et-Garonne



329, av du Danemark CS 90780 82047 MONTAUBAN cedex

**3230**

Service gratuit  
+ prix appel

**caf·fr**

## Pourquoi solliciter l'aide de la Caf

Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites, répondant à un critère de performance énergétique minimale, défini par un seuil maximal de consommation d'énergie finale par mètre carré et par an, et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.

Souhaitant que ses allocataires locataires vivent dans des logements décents, la Caf mène une politique active de lutte contre la non-décence des logements, en partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL82) notamment. Vous pensez que votre logement est non-décent ? Évaluez vous-même l'état de votre logement et sollicitez la Caf en cas de doute !

## Comment la Caf peut m'aider

Vous êtes allocataire de la Caf de Tarn-et-Garonne, et locataire de votre logement. Vous pouvez évaluer la décence de votre logement grâce au formulaire figurant page 3.

Vous avez coché au moins une case et/ou indiqué des commentaires dans la rubrique "Autres" ? Il vous suffit de retourner à la Caf ce formulaire complété (pages 2, 3 et 4) à l'adresse suivante : Caf de Tarn-et-Garonne - 329, av du Danemark - CS 90780 - 82047 Montauban cedex

Après étude de votre signalement par la Caf, vous recevrez un courrier vous indiquant les modalités de prise en charge :

- Si vous avez un droit à l'aide au logement et qu'au moins un critère de non-décence est identifié, la Caf désignera un professionnel pour réaliser la visite technique du logement. Vous n'aurez rien à payer.

A réception du rapport de visite, la Caf demandera à votre propriétaire que les travaux de remise aux normes de décence soient réalisés. Dans l'attente de leur réalisation, la Caf conservera l'aide au logement. Attention ! Vous devrez continuer de payer le montant du loyer restant.

- Si vous n'avez pas droit à l'aide au logement et qu'au moins un critère de non-décence est identifié, la Caf transmettra les informations au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui orientera votre signalement.

## Vous-même

Votre numéro allocataire |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre date de naissance |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Votre nom .....

Vos prénoms .....

Votre numéro de téléphone |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Nous autorisez-vous à vous contacter à ce numéro de téléphone ?  oui  non

Votre mail .....

Nous autorisez-vous à vous contacter à cette adresse électronique ?  oui  non

Votre adresse .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

## Votre situation familiale

Vous vivez en couple depuis le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom du conjoint .....

Sa date de naissance |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Vous vivez seul(e) depuis le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Enfants ou autre(s) personne(s) à charge vivant à votre domicile

Nom	Prénom	Lien de parenté	Situation	Date de naissance
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

## Votre situation professionnelle

	Vous	depuis le	Votre conjoint	depuis le
Salarié	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Chomage indemnisé	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Chomage non indemnisé	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Maladie	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Autre (à préciser)	.....	.....	.....	.....





## Autorisation de visite technique

Vous avez coché au moins une case et/ou indiqué des commentaires dans la rubrique "Autres", et vous sollicitez l'aide de la Caf dans le cadre d'une action de lutte contre la non-décence de votre logement.

Après étude de votre demande, la Caf pourra désigner un professionnel pour effectuer une visite technique de votre logement.

Dans cette hypothèse, je soussigné(e), ....., locataire du logement situé ..... à ....., déclare solliciter et accepter une visite technique de mon logement.

**J'accepte que les photos prises dans le cadre de cette visite soient ajoutées au rapport qui sera établi :**

oui  non

**J'accepte que les pages 3 et 4 de ce formulaire soient communiquées aux partenaires associés à la Caf dans le cadre de la lutte contre la non-décence des logements en Tarn-et-Garonne :**

oui  non

**Votre bailleur peut être convié à la visite. Si vous ne souhaitez pas sa présence, veuillez nous l'indiquer en toutes lettres ci-après :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A .....,

le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Signature**

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé".)

## Merci de rappeler

Votre numéro allocataire |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre nom ..... Votre prénom .....

Votre numéro de téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre adresse mail .....

**Je certifie sincères et véritables tous les termes de ma déclaration. Je m'engage à signaler à la caisse d'allocations Familiales de Tarn-et-Garonne tous les changements qui la modifieraient.**

**Déclaration sur l'honneur : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).**

**Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne, 329 avenue du Danemark – CS 90780 – 82047 Montauban Cedex.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A .....,

le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Signature**

